

**Décision n° 03-393
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 18 mars 2003
relative au changement de la dénomination sociale de la société
Polycom SA en Fileas pour un réseau indépendant
de télécommunications par satellite à usage partagé
de type VSAT (catégorie 2)**

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-7, D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2001 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu le décret du 3 mai 2002 pris en application du 12^e de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu la décision n° 01-608 du 27 juin 2001 autorisant la société Polycom SA à établir et exploiter un réseau indépendant de télécommunications par satellites ;

Vu la demande de la société Polycom SA et l'extrait k-bis relatif au changement de dénomination sociale de la société Polycom SA reçus en date du 19 juillet 2002 et les compléments d'information reçus en date du 28 février 2003 ;

Après en avoir délibéré le 18 mars 2003 ;

Décide :

Article 1 – A l'article 1 de la décision n° 01-608 du 27 juin 2001 susvisée, le nom de la société Polycom SA est remplacé par Fileas. Le cahier des charges et le cahier des clauses techniques particulières sont mis à jour.

Article 2 – Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire et mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 2003.

Le Président

Paul Champsaur

**Cahier des clauses techniques particulières
relatif au réseau indépendant de télécommunications à usage partagé
de type VSAT (catégorie 2) de Fileas**

1 – DEMANDEUR

Nom : Fileas
adresse : 124 rue Réaumur
75002 Paris
téléphone : 01.49.27.66.11
télécopie : 01.49.27.02.10
Contact projet : Jean Paul Gauthier

Immatriculation : N° Siret : 342 267 085 000 54
Code APE : 645B

Demandeur : M. Bernard DUREGNE DE LAUNAGUET, Président du conseil d'administration de Fileas

2 - OBJET DU RÉSEAU

2.1 = Présentation de l'offre

Elle consiste en une offre de service de diffusion de données professionnelles au moyen d'un réseau de télécommunications par satellite fonctionnant en mode SCPC.

Il s'agit de diffusion de données unilatérales et de données avec voie de retour.

Ce service comprend notamment l'adressage et le sous-adressage des canaux aux stations dépendantes auxquelles ils sont destinés, ainsi que la gestion de la base de données dans laquelle sont enregistrées les stations dépendantes de chaque GFU.

2.2 - Type d'utilisateurs

Les utilisateurs de ces prestations sont des diffuseurs d'information professionnels appartenant à des catégories professionnelles dans les domaines suivants :

- Agence France-Presse,
 - Lusa (agence de presse Portugal)
 - Mena (agence de presse Egypte)
 - CTK (agence de presse République Tchèque)
 - Kyodo (agence de presse Japon)
 - Jana (agence de presse Libye)
 - E*Message (ex FTMR)
 - Météo-France
 - Nolis (Bourse de fret routier)
 - L'UER (service interne de données)

2.3 Accès au service

Pour accéder au service, le client doit acheminer ses canaux de données jusqu'au centre d'exploitation de Fileas par lien terrestre ou par voie retour satellite après avoir interfacé son application avec le système de transmission et d'adressage.

3 - ARCHITECTURE DU RÉSEAU

3.1 - Description du réseau

Le schéma descriptif du réseau est joint au CCTP en annexe 1.

3.2 - Connexion du réseau

Le réseau est connecté au réseau ouvert au public pour l'acheminement des données entre le client et le centre d'exploitation de Fileas.

3.3 - Infrastructure du réseau

3.3.1 - Centre technique de contrôle et de supervision

adresse : 124 rue de Réaumur
75002 Paris

téléphone : 01.42.21.73.47
télécopie : 01.42.21.72.06

3.3.2 - Centre d'exploitation des stations maîtresses

Une station maîtresse F-POL 1 située 13 place de la Bourse 75002 Paris
Une station maîtresse F-POL 2 située 21 rue de la Motte 93300 Aubervilliers

3.3.3 - Caractéristiques de l'antenne des stations maîtresses

Antenne F-POL 1 Andrew
type : ES 37MPK1
diamètre : 3.7 m
gain en émission : 52.7 dBi
gain en réception : 51.2 dBi
puissance d'émission maximale : 15.2 dBW
température de bruit : 140 K

Antenne F-POL 2 Andrew
type : DE 2K240
diamètre : 2.4 m
gain en émission : 48.9 dBi
gain en réception : 47.3 dBi
puissance d'émission maximale : 8.0 dBW
température de bruit : 140 K

3.3.4 Stations dépendantes

Une station dépendante bilatérale située 124 rue Réaumur 75002 Paris
Le réseau compte 2576 stations unilatérales en France.

3.4 - Secteur spatial

3.4.1 - Mode d'accès à la capacité spatiale

Mode SCPC

3.4.2 - Opérateur de la capacité spatiale : Eutelsat

3.4.3 - Position du satellite utilisé : Eutelsat W3 positionné à 7° Est

3.5 - Sécurisation de l'exploitation

3.5.1 - Procédures d'urgence et de sécurité

Fileas est en mesure d'arrêter les porteuses émises par les stations maîtresses et les stations dépendantes bidirectionnelles.

3.5.2 - Coordonnées de la personne à contacter en cas de perturbation du réseau :

contact : Jean-Claude Rittling

adresse : 124 rue Réaumur

75002 Paris

téléphone : 01.42.21.73.40

télécopie : 01.42.21.72.06

3.6 - Fréquences

Bandes de fréquences et canaux identifiés par l'opérateur de capacité spatiale :

- Liaisons montantes attribuées : 14 - 14,25 GHz

- Liaisons descendantes attribuées : 12,5 – 12.75 GHz

3.7 - Conformité aux exigences essentielles au regard des standards ETSI :

Référence aux standards Eutelsat : EESS 500, 501 et 502.